

LA CHARGE DES ENSEIGNANTS

O. Thual, version du 20 mai 2004

1. INTRODUCTION

Dans le premier article [1] du présent journal interne « Echange de Projet et d'Idées au Département Hydraulique – Mécanique des Fluides » (EPI-DHMF), j'appelais mes collègues à se porter candidat à la direction du Département en les assurant de mon soutien. En l'absence de réponse positive, je fais acte de candidature tout en n'écartant pas la possibilité que d'autres candidats se déclarent lors de l'élection du mois d'octobre. Quelle que soit l'issue de ce vote, il me paraît important de continuer à lancer des idées sur l'organisation du Département dans les colonnes de ce journal.

Le thème du présent article est centré sur la charge des enseignants du Département. Un premier paragraphe concerne la charge classique constituée de COURS, TD et TP. Un second paragraphe décrit des « Charges de Responsabilité Collectives » (CRC) qui me semblent pouvoir être comptabilisé dans la charge statutaire ou sous forme d'heures complémentaires. Un des objectifs de cet article est de susciter un débat autour de ces questions.

2. DEFINITION DU PROGRAMME PEDAGOGIQUE

D'une manière générale, le programme pédagogique d'une formation doit faire l'objet d'un renouvellement constant pour rester compétitif. Sans remettre en question tout le cursus chaque année, il faut pouvoir envisager des évolutions, ne serait-ce que pour s'adapter aux arrivées et départ d'enseignants.

1. **Réforme des créneaux horaires.** Pour optimiser la nouvelle cafétéria de l'ENSEEIH, il est prévu, pour la rentrée 2005, de réformer l'emploi du temps d'une journée avec des créneaux horaires de 1h30 au lieu de 1h45. Les interours passeraient alors de 15mn au lieu de 30 mn. Cette réforme est peut-être l'occasion de remanier plus activement le programme pédagogique des formations du Département.
2. **Aspirations de charge de l'enseignant.** Il faudrait que chaque enseignant puisse s'investir sur une charge de cours de 192 h équivalent TD qui corresponde le plus possible à ses aspirations. C'est en effet comme cela qu'il pourra donner le meilleur de lui-même, pour le plus grand bien de la qualité de l'enseignement. Il sera alors motivé pour contribuer au rayonnement du Département à travers la rédaction de photocopiés de qualité, de TICE ou d'ouvrages publiés. En ce qui concerne les heures supplémentaires, pour ceux qui acceptent d'en effectuer, la satisfaction de l'enseignant me semble passer au second plan par rapport à la satisfaction des besoins du Département, même s'il ne faut pas s'empêcher de réconcilier les deux aspects lorsque cela est possible.
3. **Répartition des charges d'enseignement.** Il est indispensable que la répartition des charges puisse être discutée et que les enseignants puissent remplir chaque année une

fiche de vœux. Bien entendu le problème de la répartition des charges est l'un des problèmes les plus délicats de la vie d'un Département. Je considère que la satisfaction de l'enseignant est prioritaire pour sa charge de sa base (192 h équivalent TD) et que les heures de vacances assurées par des intervenants extérieurs ou par des enseignants du Département rétribués en heures complémentaires doivent être définies de manière à assurer les missions prioritaires du Département.

4. **Enseignements pratiques ou fondamentaux.** Certains étudiants aspirent à suivre des cours abordant les aspects concrets du métier d'ingénieurs et se plaignent des cours qu'ils jugent trop « fondamentaux ». D'autres souhaitent continuer à augmenter leur capital de connaissances théoriques et se plaignent des cours qu'ils jugent trop « pratiques ». Il faut que les étudiants aient la possibilité de faire des choix d'enseignement répondant à leur sensibilité, sans pour autant négliger complètement l'un des deux aspects de la formation d'ingénieur.
5. **Définition du programme d'enseignement.** Les enseignements de la première à la troisième année du cycle d'ingénieur du Département doivent s'articuler de manière cohérente en veillant à assurer une grande lisibilité vis-à-vis de l'extérieur. Les formations d'ingénieur de l'ENSEEIHIT se caractérisent par un bon dosage entre une spécialisation sur des métiers particuliers et un souci de formation générale de bon niveau. Vis-à-vis du secteur aval, il faut trouver le juste milieu entre la tentation d'être piloté par des attentes à trop court terme et celle de ne former que des « managers » survolant de trop loin les approfondissements techniques.
6. **Insertion des étudiants dans le secteur aval.** Il est indispensable que le Département dispose d'informations fiables sur l'insertion de ses ingénieurs dans le secteur aval. Les enseignants doivent être concernés par ce problème, mais ils n'ont pas les moyens de recueillir seuls ces informations. Seule une organisation cohérente et coordonnée peut répondre de manière intelligente à la question du devenir de nos ingénieurs. Dans la mesure où les moyens en personnels dévolus à cette mission sont regroupés au sein de l'administration centrale de l'ENSEEIHIT, il convient de se tourner vers cette dernière pour coordonner les efforts de collecte d'information.

3. CHARGES DE RESPONSABILITE COLLECTIVE (CRC)

Pour qu'un Département fonctionne, il est indispensable que les enseignants s'investissent sur un certain nombre d'actions. Afin d'éviter que cet investissement n'empiète trop sur les activités de recherche, je suggère de définir des « Charges de Responsabilité Collective » (CRC) et de les intégrer dans la charge des enseignants. Les niveaux d'investissement que représentent ces CRC ne sont pas égaux et il conviendra de les évaluer pour les traduire en nombre d'heures équivalent TD.

- **Secteur Aval.** Il me paraît important d'identifier une CRC spécialement consacrée au secteur aval. L'enseignant chargé de cette mission prendra soin d'étudier les statistiques d'emploi de nos ingénieurs. Il veillera à renforcer les relations avec le secteur aval. D'autres initiatives, avec la participation active des étudiants, me paraissent pouvoir être prises (commissions pédagogiques, journées spéciales, ...).

- **Installations expérimentales.** La gestion optimale des installations expérimentales permettant de réaliser les TP, les TPLD et autres projets fait certainement l'objet d'un CRC qui mérite d'être identifié. L'enseignant prenant en charge cette CRC bénéficie du concours d'un technicien affecté au Département en la personne de Philippe Fernandez. Cette CRC doit inclure une action d'animation visant à garantir l'articulation pédagogique entre les différents enseignements reliés de près ou de loin aux installations expérimentales.
- **Ressources Informatiques.** Le Département a la chance de pouvoir compter sur l'énergie d'un demi IR en la personne d'Alexei Stoukov pour tout ce qui concerne la gestion des ressources informatiques et les relations avec le CRI. Il me paraît essentiel que cette CRC soit fortement couplée aux activités pédagogiques, ce qui est aujourd'hui le cas grâce à l'implication d'Alexei dans les enseignements.
- **Base de données des rapports de stages.** Les rapports de stage de première, deuxième et surtout de PFE (Projet de Fin d'Etude) contiennent des informations très précieuses qui sont très utiles pour les élèves en cours de scolarité, mais aussi pour les enseignants. Une CRC de mise en route pourrait consister à mettre en place un système de collecte et de mise en ligne de ces rapports (serveur Intranet, dimensionnement de la base de données, ...). Par la suite, une CRC consisterait à donner des conseils aux étudiants pour leur rédaction, à recueillir les rapports puis à proposer des modalités d'évaluation visant à faire progresser les étudiants.
- **Actions de Communication du Département.** Il est important que les enseignants et les étudiants soient au courant de la vie du Département. Pour que l'information circule, l'utilisation de l'INTRANET me semble un outil aujourd'hui indispensable. La communication externe est vitale pour le Département, et l'INTERNET est reconnu par tous comme un outil indispensable. Cette CRC consiste à collecter et mettre à jour les informations concernant le Département afin de les diffuser sur l'INTRANET ou l'INTERNET en fonction de leur nature.
- **Relations internationales.** Cette CRC existe depuis longtemps dans le Département. Les échanges avec les Universités étrangères sont importantes pour nos étudiants et pour le rayonnement de l'école. De nombreuses autres initiatives caractérisent cette CRC.
- **Responsabilité d'Options.** La gestion d'une Option de troisième année nécessite une attention particulière qui constitue une CRC. Il me paraît indispensable d'organiser une réunion pédagogique au moins une fois par an, par exemple à la suite du bilan. Beaucoup d'autres initiatives font partie de cette CRC (présentation de l'Option, secteur aval, présidence des PFE, ...). Le couplage étroit entre une Option et un Mastère Spécialisé me semble pouvoir faire partie de cette charge.
- **Responsabilité d'années.** Comme pour la responsabilité d'Option, la responsabilité de l'animation de l'équipe pédagogique de la première année et de la deuxième année du cycle d'ingénieur pourrait faire l'objet d'une CRC. On peut aussi envisager la responsabilité de la coordination entre les options et les modalités d'échange avec les autres formations (IFP, ENM, étranger, ...).

- **Direction adjointe du Département.** En fonction du choix des Directeurs de Département successifs, le poste de Directeur Adjoint du Département a existé ou non. Il convient d'identifier ce poste comme relevant d'une CRC.
- **Direction du Département.** Il s'agit pour moi d'une CRC comme une autre. Comme chaque porteur de CRC, le Directeur de Département doit être en mesure de rendre compte de son activité et de justifier le volume de décharge qui lui est attribué.
- **Autres CRC.** La liste des CRC qui vient d'être indiquée n'est pas exhaustive. Elle doit pouvoir évoluer et de nouveaux CRC peuvent être proposés. L'essentiel est d'identifier de manière précise l'ensemble des activités nécessaires à la vie du Département, d'en répartir la responsabilité sur plusieurs personnes et d'en évaluer la charge. Plutôt que de confier à une seule personne la charge du Département, il me paraît plus vivant de la répartir entre plusieurs acteurs.

REFERENCES

- [1] O. THUAL, « Profession de foi dans l'espoir de ne pas être élu au Département en 2005 », *EPI-DHMF 0221* (2004) 6 pp.

ANNEXE : FICHE DE VŒUX POUR LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT

NOM :		Prénom :		
Année scolaire	<input type="checkbox"/> 2005-2006	<input type="checkbox"/> 2006-2007	<input type="checkbox"/> 2007-2008	<input type="checkbox"/> 2008-2009

I. CHARGE DE BASE (autour de 192h équivalent TD)

Intitulé de l'enseignement	CR	PC	TD	TP
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
Intitulé de la CRC			TD	
10.				
11.				
TOTAL				
=	x1.5=	x1.5=	x1.0=	x.75=

II. CHARGE COMPLEMENTAIRE

Intitulé de l'enseignement	CR	PC	TD	TP
12.				
13.				
14.				
15.				
Intitulé de la CRC			TD	
16.				
17.				
TOTAL				
=	x1.5=	x1.5=	x1.0=	x.75=

III. COMMENTAIRES